

Observations des habitants de la Guillotière

Je soussigné, Claude Ferrand, député du Bourg de la Guillotière aux assemblées des trois Ordres du Lyonnais à l'effet de concourir à la représentation de cette province aux prochains Etats Généraux, déclare expressément, au nom de ses commettants, qu'il persiste dans tout le contenu aux protestations mentionnées dans leur Cahier de doléances, et notamment dans leur procès verbal du huit mars présent mois, portant nomination de sa personne pour la conservation de tous leurs droits et actions relativement à la poursuite de l'instance qu'ils ont introduite au Conseil de sa Majesté contre la ville de Lyon et la province du Lyonnais de laquelle ils n'ont jamais fait partie, à l'effet d'être réintégrés dans la province du Dauphiné, leur véritable patrie, me réservant, au nom de mes commettants, de faire valoir, ainsi qu'il appartiendra, la présente déclaration dans le cas où elle ne seroit expédiée à la suite du cahier qui sera remis aux députés du tiers Etat de la sénéchaussée de Lyon, même où elle ne serait rendue publique, si le dit cahier est imprimé. Fait à Lyon, le Dimanche vingt neuf mars mil sept cent quatre-vingt-neuf après-midi :

Signé à la minute : Ferrand.
